

LA⁹¹ RAISON

"LA RAISON 91" Organe de la
Fédération de l'Essonne des
Libres Penseurs"

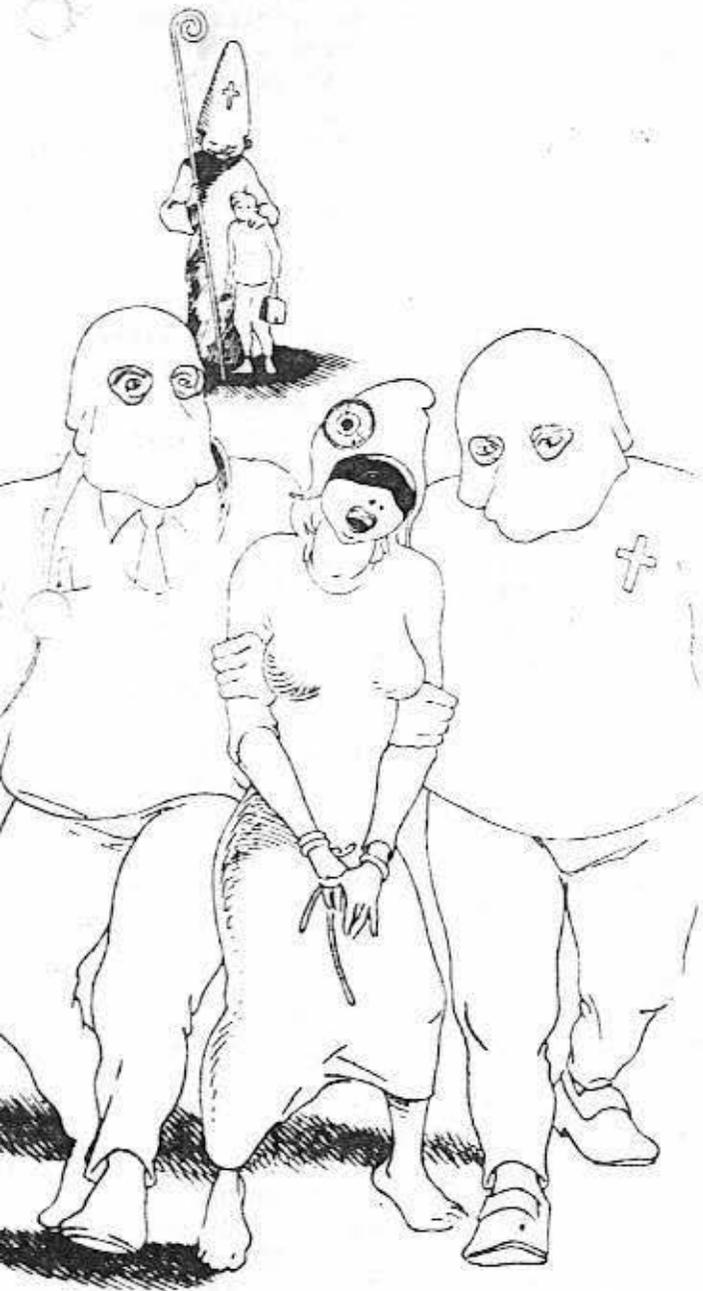
Siège social: Robert DUGUET
8 Allée Baden Powel YERRES
91 330.
Tél: 948 47 76.



"Le danger pour la République,
c'est de voir le Parti Clérical
devenir républicain."
Paul BERT.

mar. avril ?

entre janvier et avril 1985, ~~correspondants~~



CORPORATISME OU REPUBLIQUE ?

La F.C.P.E.ANDRIEU est à l'offensive :
composante importante du C.N.A.L.,
ses prises de positions actuelles
exigent que les Libres Penseurs que
nous sommes, prennent la liberté de
s'adresser aux parents d'élèves
attachés à l'école laïque dans un
souci de clarification.

Les textes préparatoires au Congrès
d'ANGERS nous sont parvenus : un
long préambule de plusieurs pages
ratifie le passage d'emblée de la
F.C.P.E. sur des positions politiques
pour le moins inquiétantes, malgré
le cinglant désaveu apporté par les
laïques de l'association, lors du
congrès 1984, et exprimé par une
abstention massive de délégués
mandatés au congrès national (40%).

Nous y lisons que, si la Révolution
jacobine a émancipé l'individu des
tutelles locales, l'histoire de la
République serait une longue lutte
pour décentraliser l'Etat et redistribuer
ce dernier entre les mains des citoyens.
Ainsi la montée du mouvement usager ou
associatif
"a mis en évidence la puissance et la
nécessité de ce contre-pouvoir et
l'intérêt de prendre appui sur une
base sociale la plus large possible,
CONDUISANT PROGRESSIVEMENT A SUBSTITUER
UNE DEMOCRATIE D'IMPLICATION A UNE
DEMOCRATIE DE DELEGATION ..."

" La décentralisation est donc une démarche susceptible de rendre plus effective l'exercice de la démocratie par les citoyens, dès lors qu'ils s'intéressent à la vie de la cité, QU'ILS S'ORGANISENT EN CONTRE-POUVOIRS EFFICACES, qu'ils se mettent en mesure d'assumer, à chaque niveau et pour les missions correspondantes, les responsabilités individuelles comme les responsabilités collectives qui sont celles des mouvements auxquels ils appartiennent".

Il y a dans ces lignes une véritable déclaration de guerre contre la démocratie républicaine pour lui substituer une prétendue montée du mouvement usager : la société serait donc fondée sur l'idée communautaire, chaque individu portant une parcelle de l'Etat ;



La démocratie de mandat appartient au XIXème siècle ; il faut rendre l'individu aux étages intermédiaires de la vie sociale (famille, commune, métier). Nous retrouvons là, dans une pétition de principe d'une association prétendument laïque, un concentré moderniste des encycliques de LEON XIII, fondant à la fin du siècle dernier la doctrine sociale de l'église. La décentralisation à laquelle souscrit pleinement la F.C.P.E. érige le particularisme régional, le groupe de pression local, l'intérêt socio-professionnel, l'intérêt éducatif de telle communauté ou confession en véritable contre-pouvoir local, elle remet en cause l'expression du suffrage universel. Rendre l'individu aux communautés locales, dans le langage de la Sainte Eglise, cela s'appelle le principe de subsidiarité. L'abandon des missions de la République aux petits seigneurs de villages c'est la montée de la Gironde, du cléricalisme et de la Vendée blanche contre la REPUBLIQUE UNE, LAIQUE ET INDIVISIBLE. LA DECENTRALISATION C'EST LE DEMEMBREMENT DE LA REPUBLIQUE !

Voilà les beaux résultats produits par ceux qui ont fermé les yeux particulièrement en 1972 devant l'entrée du loup dans la bergerie.

Et JEAN POPEREN dans son récent livre "Le Nouveau Contrat Socialiste" (page 194) reconnaît effectivement un phénomène de type nouveau dans le mouvement laïque officiel et plus particulièrement dans le P.S. :

"Le fait nouveau, depuis, semble t'il, la Deuxième Guerre mondiale, n'est pas qu'il y ait des chrétiens, des catholiques dans la gauche, dans l'organisation socialiste. Il y en a toujours eu, et ni eux, ni les autres, n'avaient souci qu'ils déclinaissent leur identité. Le fait nouveau, c'est que des structures organisées de militants chrétiens - en tant que telles - se soient constituées, c'est qu'un courant propre de sensibilité dominante chrétienne se soit développé".

De ce point de vue les apôtres de MOUNIER et de SANGNIER qui dirigent aujourd'hui la F.C.P.E. vont jusqu'au bout de leur logique à travers le récent colloque tenu à PARIS le 26 janvier, sur le thème "Laïcité, espace de liberté". SAINT ANDRIEU Y ELARGIT LE FRONT DES LAICS A MONSEIGNEUR PLATEAU, ARCHEVEQUE DE BOURGES, ET A M. BOURBAKEUR DE LA MOSQUEE DE PARIS, TANDIS QUE LE VENDEEN P. DANIEL, PRESIDENT DE L'UNAPEL ENVOIE UNE CONTRIBUTION ECRITE.

Remettant enfin en question l'instruction qui ne peut être, pour reprendre le point de vue de CONDORCET Ou de l'humanisme de Victor COUSIN, qu'une délégation de l'autorité publique, la F.C.P.E. revendique la privatisation de l'école : ainsi le préambule du texte n'affirme t'il pas : (préparatoire au Congrès d'ANGERS :

"La décentralisation administrative s'inscrit dans une démarche historique amorcée au début du siècle et provoquée en réponse A DES BESOINS ECONOMIQUES LOCAUX, PAR DES ORGANISMES SOCIO-PROFES-SIONNELS".

Ces prises de positions sont hélas, sous une forme aujourd'hui extrême, l'aboutissement logique de la ligne de l'unification laïque ou d'intégration de l'école privée confessionnelle dans un prétendu service public, qui n'aura de public que le nom, puisque les métastases des projets propres pourront s'y développer librement, puisque l'établissement local se vendra au plus offrant.

Jean POPEREN explique dans l'ouvrage auquel nous venons de faire référence que la gauche se serait fourvoyée en 1972, en acceptant la logique de l'unification, puis il ajoute :

"La pratique a montré que la formule qui a prévalu sous la IIIème République, celle de la séparation, est celle qui assure le mieux la paix..."

Sur la question du débat Education/ Instruction il affirme : "Pour l'enseignement, comme pour tout le reste, la "rénovation" doit être la fécondation de ce qui est, non sa destruction. Or voilà que pour mettre fin aux archaïsmes de l'école traditionnelle, les mythomanes de la "renovation" ont proposé rien moins que de mettre fin à "l'école traditionnelle" elle-même ..." (Page 169).

"Que penser d'un projet, dans la ligne de ce qui justement s'est fait depuis tant d'années déjà, avec les effets que l'on déplore aujourd'hui, que penser d'un projet - le projet LEGRAND - qui propose de réduire l'horaire hebdomadaire des cours, au profit des activités extérieures et des "disciplines d'éveil" (page 171).

Voilà des paroles qui pourraient ressembler à de la sagesse si, dans les faits, elles ne s'accordaient pas d'un retour à la loi DEBRE et de l'application de la décentralisation. Pourtant J. POPEREN dénonce (page 182) un texte d'un sénateur R.P.R. de PARIS qui demande : "la responsabilité propre du chef d'établissement pour la mise en oeuvre d'un projet éducatif défini en accord avec les parents, la collectivité territoriale et

Il commente en écrivant : "L'école dirigée par les Maires de droite et les patrons et la guerre permanente dans chaque commune"

Et dans les communes de gauche ? Ne verra t'on pas la même logique perverse se mettre en place ?

Nous Libres-Penseurs, dans le débat Droite/Gauche, n'avons point de susceptibilités à ménager. Nous avons tenu sur les principes que nous avons à défendre, malgré les sirènes bruyantes de l'Unification. Dans notre département notre rayonnement s'accroît, nous gagnons des militants représentatifs de courants différents, mais qui avec nous cherchent les moyens de reconstituer l'axe d'une représentation laïque, nourrie des seules valeurs fondatrices de la République.

Nous pouvons être fiers de compter parmi ceux qui, dans la période actuelle, gagnent des adhérents à leur cause au lieu d'en perdre. Sachons comprendre que dans la cause que nous défendons, le temps est un ami précieux :

les généraux qui organisent la déroute de leur armée ne retrouveront pas leur couronne de lauriers.

Le groupe Nantais de la Libre Pensée s'appelle "La Sentinelle de l'Avenir".

Sachons rester ce que nous sommes : Construisons !

Soyons la sentinelle vigilante de l'avenir.

LE PRESIDENT,
ROBERT DUGUET .



La Raison

mensuel de la Libre Pensée

JOURNAL MENSUEL de LA LIBRE PENSÉE

En vente :

Principaux Dépositaires et Kiosques

10-12, rue des Fossés-St-Jacques
75005 PARIS

Abonnement : Un an 65 F - Etranger 90 F
LA RAISON : C.C.P. PARIS 12449 59 X

**La Libre Pensée
vous parle
sur
France-Culture
chaque deuxième
dimanche
à 9 h 40**

L'IDÉE LIBRE

REVUE

de Culture individuelle et de Rénovation sociale
Fondée en 1911

10/12, rue des Fossés-St-Jacques
75005 PARIS

Abonnement : 6 numéros 60 F - Etranger 70 F
L'IDÉE LIBRE : C.C.P. PARIS 4665 19 S

LE BUREAU FEDERAL DE LA LIBRE PENSÉE
DE L'ESSONNE, REUNI A MASSY LE VENDREDI
1er MARS 1985,

- a discuté du colloque "Laïcité, espace
de Liberté" organisé par la F.C.P.E.
ANDRIEU le 26 Janvier 1985.

- Il constate que, malheureusement, ce
colloque confirme en tous points l'analyse
que les libre-penseurs de l'Essonne en
particulier, ont avancé dès 1981 sur le
mot d'ordre "d'unification laïque".
La F.C.P.E. est aujourd'hui aux avants-
postes de la lutte pour généraliser
l'orientation d'ouverture au catholicisme
social, en initiant ce type de réunion,
en compagnie de Monseigneur PLATEAU ;
archevêque de BOURGES et de Monsieur
BOURBAKEUR de la Mosquée de PARIS,
tandis que P.DANIEL, Président de
l'U.N.A.P.E.L. envoyait une contribution
écrite.

- Affirme, qu'en compagnie de ces
"laïcs", le Président LABREGERE, engageant
la Fédération Nationale, a introduit un
précédent intolérable dans le combat
séculaire de la Libre Pensée pour la
laïcité de l'Ecole et de l'Etat :

Un colloque n'est pas une table ronde
mais un mode de discussion organique sur
la base d'une orientation proposée, en
l'occurrence les positions ouvertement
démocrate-chrétienne de la F.C.P.E.
ANDRIEU.

- Le Bureau Fédéral de l'Essonne demande
à la C.A.N. de désavouer le Président
LABREGERE.

UNANIMITE :

R.DUGUET (Président), R.HURON (Secrétaire);
J.P.ROIGT (Trésorier), G.PICA (Palaiseau),
J.RANNOU (Mondeville), L.NICAUD (Morangis),
Ph.ZYCK (Draveil), A.M.TSALPATOUROS (Bris-
Sous-Forges), R.LAMBERT (Epinay s/Orge).

qu'étranges décisions... et seuls des citoyens instruits distinguent et peser les raisons de croire à un avis : dans un pays où le peuple est souverain l'instruction de tous est donc nécessaire, puisque les erreurs des assemblées sont aussi funestes que celles des princes.

Voilà donc trois motifs d'instruire, qui répondent à trois formes d'obscurantisme. Croire que le plaisir et l'agrément sont distincts du savoir et des exercices intellectuels, croire que le bien être est "l'épanouissement individuel" dont on nous rebat les oreilles n'ont rien à voir avec l'exercice des talents ou les pénibles médiations de l'apprentissage: c'est la barbarie qui prétend tout ramener à l'immédiateté des besoins et des envies qui sacrifie le désir sur l'autel des demandes. C'est elle qui met les "référénts culturels" à la place des savoirs, c'est elle qui déclare que Michael Jackson vaut bien Messiaen ou Debussy, c'est elle qui a fait du mot culture un mot qui ne veut plus rien dire, un "gros mot".

La barbarie, nos collègues des disciplines artistiques la connaissent bien, ils la combattent sans cesse. Barbares sont ceux qui pensent que les loubards et les immigrés n'en n'ont rien à f... de la littérature ou des mathématiques à reconstruire la forme la plus vile du mépris du peuple.

Croire que la liberté, pour s'exercer n'a pas besoin de passer par la maîtrise. Croire qu'il suffit de le vouloir pour être libre, croire que la liberté, c'est l'absence de rigueur et de loi, croire que la liberté est synonyme de caprice et de versatilité. Pédagogies de l'expression spontanée, de l'épanouissement sans frein et de la liberté comme absolu ont pour corollaire nécessaire l'absolu de la tyrannie et la loi du plus fort. Signifier à l'enfant que le caprice est roi et loi, c'est l'ériger en potentat, ou encore le livrer au caprice de qui pourra le dominer: c'est faire de lui à la fois un esclave et un tyran, c'est à dire le plus dangereux et le plus malheureux des hommes.

Croire qu'il y a d'autres légitimités que celles qui se fondent sur l'exercice de la raison, c'est livrer les hommes à l'autorité pure et à la croyance. Car, en dehors de l'exercice de la Raison, sur quoi donc peut se fonder une pédagogie? Sur l'affectivité, sur les particularismes, sur la communauté, sur une religion.

Chacune des variantes impose une volonté particulière, chacune dit à l'enfant: "Il faut croire à quelque chose".

Il faut croire à la gentillesse et faire plaisir à la maîtresse: il faut croire à son identité culturelle et à l'idiotie du groupe: il faut croire à la fusion, à l'indistinction et entrer en fraternité. Pères, mères, fils et filles, agglutinés en une écoeurante famille sont cimentés par un Saint Esprit qui n'hésitera pas, le cas échéant, à expédier le rebelle (asocial sans doute) en enfer.

Or, un enfant a le droit d'être traité comme un sujet distinct et rationnel qu'il est avant tout. MANDATE PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE L'ENSEIGNANT N'A PAS LE DROIT DE FONDRE L'ACTE D'INSTRUIRE SUR AUTRE CHOSE QUE L'USAGE DE LA RAISON. Et cela est vrai de tous les enseignements, y compris ceux qui, apparemment, ne sont pas "intellectuels": un professeur d'éducation physique se distingue justement d'un entraîneur par sa forte relation à la théorie: il n'est pas gâté qu'il fait faire à ses élèves dont il ne puisse rendre raison.

"Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées (...). Le genre n'en resterait pas moins partagé en deux classes, celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves." (Condorcet)

L'instruction est donc la seule réponse aux barbares, aux tyrans en puissance et aux "maîtres à croire". Répandre les savoirs, rendre la raison populaire, c'est armer, et il en va ici tout autrement qu'avec les armes physiques. Plus un citoyen portera d'armes intellectuelles, plus il sera en sécurité, et moins il menacera la paix d'autrui.

Mais de cet arsenal, les hommes ne sortiront pas inégalement armés. En révélant les capacités et les talents, l'instruction ne peut-elle devenir la source de distinctions sociales contraire à l'égalité? On parlerait aujourd'hui d'"élitisme", non? répond Condorcet, l'extension des savoirs et leur intensification n'est nullement incompatible avec l'égalité des droits. Car, pour qu'un homme soit

Intervention de Catherine KINTZLER, Professeur au Lycée de Montmorency, auteur d'un livre: "CONDORCET, l'instruction publique et la naissance du citoyen", aux éditions du Sycomore, à la deuxième session des Assises pour la défense de l'instruction publique.

Il y a deux combats. Le premier est engagé depuis déjà deux ans: c'est la question de l'instruction, de sa relation à la liberté; c'est la lutte contre l'obscurantisme et ses formes les plus récentes. Le second se précise depuis peu: Il faudra y affronter non seulement les obscurantistes, mais aussi les "libéraux" et les décentralisateurs de tout poil: c'est le combat sur le caractère républicain de l'instruction publique; c'est la question de la nature de l'institution scolaire. Pour réfléchir sur ces deux combats, je prendrai CONDORCET pour guide.

Pourquoi instruire? A cette question, CONDORCET donne trois réponses et je commencerai par celle qui peut sembler la plus frivole, parce que c'est la plus forte contre le pédagogisme, forme vulgaire de l'utilitarisme. Il faut instruire d'abord parce que l'instruction est un plaisir pour celui qui l'acquiert. En lui-même, il est source d'agrément: en lui-même, le savoir a un intérêt; en lui-même, il est porteur d'une éthique: celle qui se fonde sur l'estime que l'on a de soi-même.

Il faut instruire ensuite parce que l'instruction libre. Instruire ce n'est pas dominer, c'est au contraire rendre maîtres ceux à qui l'on enseigne. Aucune liberté ne peut s'énoncer dans une pure et simple forme: toute liberté, pour s'exercer passe par la maîtrise, c'est-à-dire par la connaissance d'un objet. Sans instruction, un homme est dénué: il est l'esclave des choses, l'esclave des tyrans, l'esclave de lui-même.

Il faut instruire enfin - et CONDORCET y insiste tout particulièrement - parce qu'il n'y a pas d'autre autorité opposable à un être humain que celle de la raison. Je n'ai à m'incliner devant personne: seule la vérité, ou à défaut la grande probabilité, ou encore leur recherche raisonnée, sont légitimes et peuvent recueillir mon assentiment sans me déssaisir de ma souveraineté. Ni dieu, ni César, ni même une assemblée, fût-elle nombreuse et unanime, n'ont le droit de forcer ma volonté. Ce n'est pas parce qu'elles sont majoritaires que les décisions doivent être suivies, c'est au contraire parce qu'on a de bonnes raisons de les croire vraies.

CATHERINE KINTZLER

Le VENDREDI 26 AVRIL 1985, A 20 H 30

GRANDE SALLE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

(Angle de la rue Victor Bache et de la

Division Leclerc)

égal d'un autre, il faut et il suffit qu'il puisse
avoir d'une autonomie suffisante lui permettant d'é-
chapper à la dépendance réelle et à la dépendance
intellectuelle. Ainsi, les savoirs pourront bien
être inégaux en quantité et les talents pourront
ne pas s'équivaloir, mais il est indispensable que
chacun dispose d'un savoir minimal lui permettant de
se soustraire à la servitude et à la charlatanerie.
Encore faut-il que ce savoir minimal (que Condorcet
appelle l'instruction élémentaire), loin de devenir
un obstacle, soit un moyen d'accéder à un savoir plus
étendu. Que doit contenir un tel savoir? Cette question
engage la réflexion sur ce que Jean Claude Milner,
dans son ouvrage "De l'École", appelle "les savoirs
stratégiques".

Quant aux principes généraux qui gouver-
nent cette notion, on les trouve déjà dans Condorcet:
"Cette obligation consiste à ne laisser subsister
aucune inégalité qui entraîne de la dépendance. Il
est impossible qu'une instruction même égale n'aug-
mente pas la supériorité de ceux que la nature a fa-
vorisés d'une organisation plus heureuse. Mais il
suffit au maintien de l'égalité des droits que cette
supériorité n'entraîne pas de dépendance réelle, et
que chacun soit assez instruit pour exercer par lui-
même, et sans se soumettre aveuglément à la raison
d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouis-
sance. Alors, bien loin que la supériorité de quel-
ques hommes soit un mal pour ceux qui n'ont pas reçu
les mêmes avantages, elle contribuera au bien de tous,
et les talents comme les lumières deviendront le pa-
trimoine commun de la société."

L'instruction libre, et les différences
qu'elle engendre ont pour résultat de rendre effec-
tive l'égalité des droits. Ces deux idées, nous les
avons sans cesse opposées aux pédagogistes, aux ch-
rcharantistes et aux égalitaristes. Et qu'on ne vienne
pas nous dire que ce sont des idées archaïques. Vou-
loir traiter un homme à la hauteur qui lui convient,
lui reconnaître la dignité du sujet rationnel, vou-
loir faire en sorte que tout être humain puisse, par
l'exercice de ses capacités et de sa raison, résister
à la tyrannie, dire que dans une république aucun
savoir, aucun talent ne sont le trop ou ne sont trop
développés, ce sont là des idées dont l'âge importe
peu. En tout état de cause, la "modernité" qu'on
prétend nous imposer a derrière elle quelques mil-
lénaires de mesquinerie: on n'a pas attendu les ré-
formateurs de la Vème République pour réclamer la
restriction du droit à l'excellence au nom des uti-
lités sociales.

Pourtant, contre l'obscureté, qui prend
aujourd'hui volontiers la forme du pédagogisme, nous
pourrions trouver des alliés nombreux. Le discours de
la compétence rassemble de façon équivoque ceux qui
défendent l'instruction publique et ceux qui, mettant
en avant les vertus de la concurrence et de la décen-
tralisation, veulent renvoyer l'instruction à la bonne
volonté et au dynamisme de la société civile. Au nom
du savoir, au nom du développement de la science, il
pourrait alors être question: il est question de pri-
vatiser l'enseignement. Nous devons donc répondre clai-
rement à ce problème: pourquoi l'existence d'une instru-
ction publique d'enseignement est-elle nécessaire?
Pourquoi les enseignants à titre employé devraient-ils
être des fonctionnaires d'état? Pourquoi les enseignants
sont-ils responsables à tout moment? (Miguel Ll. Cortés)

A MASSY

LA FEDERATION DE L'ESSONNE DE LA LIBRE PENSEE

VOUS CONVIENT A UNE CONFERENCE PUBLIQUE

"CONDORCET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A LA NAISSANCE DU CITOYEN "

sur la nature de l'institution qui s'engage.

Écoutons une dernière fois Condorcet:
"En général tout pouvoir, de quelque nature
qu'il soit, en quelques mains qu'il ait été remis, de
quelque manière qu'il ait été conféré, est naturelle-
ment ennemi des lumières."

Des esprits légers pourraient se hâter de
conclure que, puisqu'il faut soustraire les savoirs
à toute forme de pouvoir, il convient en particulier
de les dérober de la puissance publique. D'où la
fréquence et la réduction du titre de la défonction-
narisation des enseignants et des chercheurs.

Face à cela, la réponse de Condorcet va
exactement en sens inverse. C'est précisément parce
que les savoirs doivent être protégés à l'abri de tout
pouvoir étranger à eux-mêmes qu'il faut les placer
sous la protection de la puissance publique. De même
que les magistrats du siège, grâce à l'institution
d'état, échappent par leur statut à toutes les tenta-
tives de pression, de même les enseignants, assujettis
étroitement et individuellement à la République
(devant laquelle seule ils sont directement et indivi-
duellement responsables), doivent être protégés de
toute intervention particulière dans l'exercice de leur
métier. Et on remarquera que Condorcet n'exclut de
sa définition aucune forme de pouvoir: politique, reli-
gieux, ou idéologique, local ou national, d'assemblée ou
d'aristocratie, tous sont une menace pour l'indépendance
de la raison.

Car on oublie trop souvent qu'entre la science
et le pouvoir, le seul tiers acceptable est le droit.
Sans la protection des lois, non seulement l'indépen-
dance intellectuelle des individus disparaît, mais en-
core il est certain que de nombreuses et innombrables
pièces de savoir seraient volées aux fluctuations
du marché, et sans doute même à l'oubli: la philoso-
phie, l'histoire, les mathématiques pures, les langues
anciennes, pour ne citer que celles-ci. L'instruction
publique comme institution républicaine consiste à
construire perpétuellement l'alliance entre les
savoirs et le droit contre les pouvoirs. Il est donc
nécessaire et urgent de glacer aussi la réflexion
sur le terrain juridique: c'est la seule manière
d'éviter le Charybde d'une libéralisation sauvage
et le Scylla de la mortelle confusion entre l'instruc-
tion publique et l'endoctrinement d'état.

Ceux qui, au nom des compétences, réclament
la défonctionnarisation et l'émissionnement du service
public d'enseignement ont très bien compris une chose:
c'est que le droit qu'ils exercent, en protégeant la
science qu'ils exercent, fait échouer le pouvoir qu'ils
prétendent.

INVITATION

Nous reproduisons ci-joint un article de "HUMANISME", revue des Frans Maçons du Grand Orient de France, extrait de son numéro de Novembre 1984. (LA REDACTION).

PLURALISME, DROIT À LA DIFFÉRENCE ET RÉPUBLIQUE

L'histoire des idées et des faits de société comporte des sujets « à l'ordre du jour » proposés à la réflexion du public : leitmotiv de propagande, message à transmettre ou à faire passer dans l'opinion par la voie des médias ou des partis politiques. Au-delà de la propagande vulgaire, certains thèmes trouvent une assise dans une analyse plus sérieuse. Publicistes et philosophes s'en emparent volontiers, mettent en forme ces idées ou ces idéaux qui vont faire leur chemin.

Un des thèmes récents de notre démocratie dont il est très souvent question est celui du « pluralisme » et du « droit à la différence ».

Ces acceptations passent la rampe avec facilité et sont reçues du public sans heurt apparent dans le contexte démocratique. Le pluralisme n'est-il pas présenté comme l'expression même de la liberté – « des libertés » – et quel homme libéral digne de ce nom saurait le refuser ? Les hommes sont différents, ces différences sont une richesse de l'humanité : il faut honorer et cultiver ces différences enrichissantes (Saint-Exupéry l'a affirmé dans une phrase très belle gravée au frontispice même de notre hôtel de la rue Cadet). La juxtaposition des différences est l'image de la mosaïque de l'humanité.

Les différences sont un fait. Elles sont une donnée de l'histoire de l'humanité. Différences raciales, religieuses et de cultures philosophiques. Ce point est incontestable, c'est une donnée, un postulat. Au plan le plus haut, le plus désintéressé, le moins passionnel, cette juxtaposition des valeurs dans les différences humaines est facilement appréhendée par un esprit li-

bre : la sagesse bouddhiste vaut la culture judéo-chrétienne qui vaut l'islam qui vaut le paganisme. Bien malin l'esprit supérieur qui voudrait établir une hiérarchie quelconque. Dans ce sens, la phrase de Saint-Exupéry est parfaitement esthétique et je l'admets volontiers comme telle.

Plus délicate, cependant, devient l'analyse dans un contexte géographique plus rétréci – la France – au regard de l'histoire et des données politico-historiques. Toutes les nations n'ont pas le même processus d'évolution et il serait maladroit de traiter de la même manière la réalité américaine, russe ou française. Certains États se rassemblent par la voie du fédéralisme, d'autres peuvent éclater par la voie du même fédéralisme autrement conduit ou entendu.

Le sujet proposé nous convie à étudier « pluralisme et droit à la différence » dans le cadre de la République « une et indivisible », comme le proclament nos constitutions ?

La révolution française a formalisé certaines règles dont celles de l'égalité des citoyens devant la loi pour abolir les privilèges particuliers et particularistes de l'ancien régime. L'égalité des citoyens devant la loi fait pièce aux privilèges particuliers des uns et des autres. La conscience nationale est née en France par l'abolition des particularismes provinciaux, régionaux ou locaux issus de la féodalité. La féodalité s'entendait précisément de cette multitude de « droits privilégiés » dont jouissaient les uns et les autres au sein d'une cacophonie juridique indescriptible. En France, la lutte contre les privilèges est passée par la lutte contre les par-

ticularismes, et la conscience nationale de la République a pris un aspect *unitaire* sur « l'agrégat des peuples désunis » dont parlait Mirabeau quand il décrivait la France de 1789.

Les juristes de la Révolution à l'école du cartésianisme étaient nécessairement unitaires, ne serait-ce que pour obéir à la raison. Toute construction juridique logique passe par l'unité nationale. L'universalisme des lumières passait *a fortiori* par l'unité de la République. Et, de fait, les adversaires de la République se présentèrent toujours en partisans acharnés des particularismes garants de leurs privilèges. La révolte fédéraliste de 1793 réunira bientôt les royalistes aux Girondins eux-mêmes, contre la Convention montagnarde unitaire.

L'histoire de la République est ainsi marquée par la lutte contre le défédéralisme provincial, berceau historique de la contre-révolution féodale ; et toujours, l'apologie provincialiste fut la marque de la contre-république.

L'unité républicaine réputée acquise, il se manifeste depuis quelque vingt ans plus particulièrement une tendance centrifuge aux aspects les plus divers. Les minorités font entendre leurs voix. L'État moderne, ce monstre centralisateur, effraye et rebute. L'individu veut se retrouver chez lui « en famille ». Il souhaite plus de chaleur que celle que peut lui offrir cette République désincarnée, représentée dans les mairies par une Marianne aux yeux vides. Et d'ailleurs, quelle idée républicaine ?

Le citoyen est mal à l'aise dans l'abstraction républicaine rationaliste, universaliste qu'il ressent mal par manque de culture et de connaissances classiques, sans doute. Encore une fois, et naturellement, ces aspirations sensibles aux individus sont immédiatement prises en compte par les cultes. Dans l'encyclique « *Populorum progressio* » du 26 mars 1967, Paul VI préconise une action des pouvoirs publics au profit des minorités dans le cadre d'un régionalisme qu'il prône : « notamment, en ce qui concerne leur langue, leur culture, leurs coutumes, leurs ressources, et leurs entreprises économiques. » Dans le même ordre d'idées, le grand rabbin Kling de Lyon affirmait : « Jusqu'ici, les juifs ont gagné le droit d'être comme les autres, maintenant ils revendiquent... »

APPEL AUX CITOYENS

La Libre Pensée a toujours affirmé que l'Eglise catholique ne saurait changer : l'actualité le confirme.

La Libre Pensée a toujours affirmé qu'il n'y a pas de compromis possible entre les Eglises et l'Etat : l'actualité le confirme.

Les libres penseurs, comme tous les vrais républicains, fêteront bientôt le bicentenaire de la Révolution française qui, en proclamant les droits de l'homme et du citoyen a mis fin à l'asservissement féodal et à l'oppression cléricale, ouvrant ainsi à tous les hommes la voie du progrès et de la démocratie.

La Révolution française a posé le principe d'une instruction publique, égale et obligatoire pour tous. Assurer effectivement, en dépit des inégalités de toute sorte, l'instruction de tous les citoyens, est ainsi devenu le premier des devoirs d'un Etat républicain.

L'œuvre interrompue de la Révolution de 1789-1793 a été reprise par les hommes de la Commune de Paris de 1871 : c'est tout naturellement qu'ils ont affirmé l'instruction publique, et laïque, comme le premier pas vers l'affranchissement de tout servage économique.

C'est ainsi que la République française fut bientôt dotée de lois scolaires uniques dans le monde, qui ont assuré pendant près de 100 ans, à tous les citoyens, en particulier aux citoyens travailleurs, l'accès à l'instruction, fondement de l'égalité devant la loi et donc de la liberté.

La loi de séparation de l'Etat et des Eglises de 1905 a définitivement rejeté la prétention des confessions, en particulier dans notre pays de l'Eglise catholique, de contrôler les esprits en contrôlant les institutions.

Mais la réaction cléricale a tiré des leçons de sa défaite de 1905. S'infiltrant dans tous les rouages de l'Etat et dans tous les groupements, partis et associations, elle entend imposer, sous couvert de "modernisme", ses conceptions **moyenâgeuses**.

Depuis la chouannerie jusqu'à aujourd'hui, les visées de la réaction cléricale sont pourtant toujours les mêmes :

— contre la **Republique Une et Indivisible**, fondée sur la démocratie représentative, elle exige la "**décentralisation**" de l'Etat, fondée sur la "démocratie" participative.

— contre l'**instruction publique égale pour tous**, elle revendique une fausse "liberté de l'enseignement" qui n'est que la **négation de la liberté de conscience**.

La Libre Pensée s'honore d'avoir toujours fermement expliqué

C'est l'égalité des droits et des devoirs.

C'est la liberté, que les cléricaux veulent ainsi, aujourd'hui comme hier, détruire.

La Libre Pensée se doit aujourd'hui comme hier de vous avertir :

La République est à nouveau en danger.

Le parti cléricale, sous quelque étiquette ou apparence qu'il se présente et toute la réaction avec lui, entendent aujourd'hui dicter leurs volontés au pays.

Utilisant des lois récentes, ils entendent imposer que chaque village, chaque quartier ait son école "**différente**", ouverte aux emprises dogmatiques.

Bien plus, organisés des longtemps en associations puissantes et largement financées, ils entendent que chaque département, chaque région ait son service propre de santé, d'information, de justice même, etc.

C'est bien la raison pour laquelle les cléricaux ont toujours défendu le statut spécial d'Alsace-Moselle, statut typiquement concordataire, dont les libres penseurs ont toujours exigé l'abrogation.

Sous couvert de "modernisme", c'est l'ancien régime que les cléricaux veulent ressusciter. C'est l'existence même de la République, c'est la liberté qui sont en cause.

C'est pourquoi, la Libre Pensée s'adresse solennellement à tous les citoyens, à tous ceux pour qui les principes républicains ne sont pas de vains mots et les appelle à se rassembler autour de la Libre Pensée et à agir pour organiser la résistance et défendre la République une, indivisible et laïque.

Août 1984
Chauny L.-P.



La seule école
C'est l'école
LIBRE,
LAÏQUE !



quent le droit d'être différents des autres. » C'est l'affirmation même du « droit à la différence », expression moderne d'un phénomène connu. A la place de la « République une et indivisible », on propose la République pluraliste revendicatrice du « droit à la différence ».

Appliquées à la matière politique, ces expressions sont neuves. Elles correspondent à la manifestation d'aspirations individuelles, multiples, hétérogènes, hétéroclites, qui ont certainement trouvé une plate-forme et un auditoire renforcé à l'occasion des événements de 1968.

Au nom des « libertés », chaque ethnie, chaque famille, chaque groupe fait entendre sa voix en revendiquant en même temps « un statut juridique reconnu » de tous, un statut particulier, comme si la République avait à leur fournir. Au-delà du « droit des familles » déjà prôné par le MRP dès 1945, et la démocratie chrétienne en général, au-delà des provincialistes classiques qui ont su résister à la République depuis la Révolution, Corses, Basques, Bretons, Alsaciens, apparaissent d'autres entités encore revendicatrices d'un droit particulier au sein de la communauté nationale, pour « mieux vivre leurs différences » — c'est l'expression consacrée : écologistes, féministes et finalement la cohorte complète des marginaux qui sollicitent aussi à être pris en compte par la collectivité nationale — groupuscules de tous ordres, homosexuels qui présentent des candidats aux élections législatives en cette qualité, handicapés physiques et mentaux. Ils désirent « changer la vie pour vivre leur différence ». On étale les points de divergence au détriment des points de convergence. Yvette Roudy, socialiste, écrit un livre : *La femme en marge*. Dès sa victoire aux élections présidentielles, François Mitterrand prononce à l'Élysée une brève allocution déclarant : « J'avancerai sans jamais me lasser sur le chemin du pluralisme. » Ainsi, le pluralisme acquiert-il officiellement droit de cité et l'on assiste effectivement à une surenchère pluraliste tout à fait commode aux adversaires classiques de la République. Un sang nouveau anime et régénère les partisans du pluralisme scolaire qui s'estiment justifiés. Les particularistes provinciaux reviennent de plus fort à la charge, avec leurs langages, dialectes, traditions. Les jeunes socialistes mêmes aspirent à « vivre au pays ».

On est très loin de la République une et indivisible. L'idée développée est celle d'une mosaïque de particularismes juxtaposés, revendicatifs d'un droit préférentiel qui ressemble étrangement aux « privilèges particuliers de l'ancien régime ». Et ils revendiquent tous leur particularisme privilégié, une sébile à la main. Quelle aubaine pour les détracteurs de la République qui se servent désormais davantage encore du droit pour la mieux démanteler.

La conception fédéraliste des Girondins et des royalistes ralliés leur a survécu. Les publicistes distinguent soigneusement le « fédéralisme d'intégration » du « fédéralisme de différenciation ». Il est clair qu'en France le fédéralisme revêt une forme de différenciation et non d'intégration. La France, État unitaire, n'a nul besoin d'un fédéralisme d'intégration pour constituer son unité nationale. La conception fédéraliste en France est forcément « de différenciation ». Le fédéralisme français est historiquement centrifuge alors qu'il est centripète aux États-Unis, en Suisse et en Russie. Dans ces pays, l'histoire implique un mouvement unitaire à travers des fédérations d'États qui se rassemblent et tendent à l'unité. La conception des fédéralistes français marque au contraire la volonté de diverger en faveur des minorités contre le consensus national républicain. L'aspect sécessionniste du fédéralisme français est une donnée d'histoire. En font leur cheval de bataille ceux-là mêmes qui désirent intimement anéantir l'universalisme républicain.

Comme l'expression « fédéralisme » est trop associée dans la mémoire populaire au phénomène girondin, puis royaliste, le régionalisme moderne va à nouveau donner aux « minorités agissantes » l'occasion de revendiquer une scission particulariste. Le régionalisme a trouvé la faveur de l'actualité à travers la notion économique « d'aménagement du territoire ». Ainsi le régionalisme succède-t-il en France au fédéralisme mais c'est encore la même idée. C'est bien à l'occasion de la question de la régionalisation rejetée par le référendum du 27 avril 1969 que le général De Gaulle donne sa démission de la présidence de la République. Les républicains classiques ne voulaient pas de la région avec ce qu'elle pouvait impliquer d'anti-unitaire par ses relents de fédéralisme et de particularisme.

Et pourtant, l'idée régionaliste fait son chemin et sera définitivement assurée, concrétisée par la loi du 5 juillet 1972, établissant la région comme nouvelle circonscription administrative. Nous avons vu plus haut combien la papauté s'est intéressée au phénomène régionaliste dans l'encyclique de 1967.

La province plus ou moins fédérée, région aujourd'hui ne peuvent pas ne pas apparaître comme la circonscription possible du refuge où les éléments de l'ordre culturel, qu'ils soient linguistiques, littéraires, folkloriques ou religieux, peuvent former « la revendication d'une différence servant à affirmer au profit d'une minorité la spécificité de sa culture par opposition à la culture dominante du pays.

Et quel paysage alors pour la France ? La promotion du folklore culturel sous tous ses aspects tourné par définition vers la tradition locale de la « petite patrie » idéalisée et proposée comme le souverain bien à la collectivité. Promotion des langages particuliers, des dialectes véhiculant nécessairement une pensée minoritaire pour une minorité. Cette pensée-là ne tend jamais à l'universel car, si elle y tendait, elle s'exprimerait déjà en une autre langue. Cette volonté de différenciation linguistique que traduit nécessairement chez les régionalistes une direction de pensée opposée à la culture générale et universelle. Ces langages particuliers ne peuvent ni ne veulent y conduire. Cet éveil du folklore régionaliste apparaît en définitive comme dérisoire car insusceptible par hypothèse de transcender le particulier pour atteindre le général et l'universel.

Et bien sûr, chacun veut son école pour dispenser un enseignement « libre », entendez par là un enseignement particulier et particulariste : c'est le pluralisme scolaire qui s'attache électivement à ce thème qu'il estime majeur mais qui n'est jamais, par définition, celui de la pensée libre, générale et universelle. Ce sont les écoles de tel particularisme linguistique, politique, religieux, même racial. L'école catholique, l'école juive, l'école occitane, tous les particularismes, tous les détails, toutes les minorités bigarrées. Dans quel dessein ? S'ils sont sincères, ils diront simplement qu'ils veulent « persévérer dans leur être ». S'ils le sont moins, ou s'ils son-

éparatisme politique, criminel, atteinte à la sûreté de l'État républicain, les Corses, les Basques, les Bretons.

Quelle est la place de l'autre chez les éparatistes, eux qui revendiquent « plus de libertés » ? Quelle serait la place de celui qui ne porterait pas le chapeau rond des Bretons en Bretagne, le bérêt basque en Pays basque ; celle de celui qui ne porterait pas un calot à l'école israélite et celle de celui qui ne s'agenouillerait pas devant le croix à l'école confessionnelle chrétienne ?

L'autre culture est née à l'époque moderne avec la philosophie des lumières excellentement décrite comme il suit dans *Encyclopædia Universalis* : « Philosophie marquée par la volonté d'élucider systématiquement la réalité humaine sous les formes les plus diverses de son affirmation. La nouvelle intelligence qui emprunte le modèle d'un rationaliste militant prétend soumettre aux exigences de l'entendement aussi bien le domaine de la nature que celui de la nature humaine, l'ordre religieux, l'ordre juridique, l'ordre politique... L'idéologie des lumières développe une pensée moyenne : elle abolit toute distinction de rang entre les hommes qui sont définis par leur appartenance commune à l'humanité. Il est fait table rase des traditions, des privilèges hérités du passé. La philosophie des lumières milite pour un ordre conforme aux formes de l'universalité de l'égalité de la justice. »

Le prolongement direct de la philosophie des lumières est en France la révolution française avec l'éclosion de tous ces penseurs ; nous n'en citerons aucun pour ne pas alourdir.

Le rédacteur à *Encyclopædia Universalis* énoncer encore : « Dans cette persistance d'une certaine conception de l'homme et de la justice, on pourrait trouver la preuve dans la permanence de la franc-maçonnerie dont l'inspiration perpétue les thèmes fondamentaux de la conscience éclairée du XIII^e siècle. Dès cette époque, l'Europe des intellectuels a la langue unitaire qui est le français ; il succède au latin comme idiome international et l'honneur revient sans doute à la

France d'avoir offert au monde la première synthèse culturelle, sinon le style de la modernité. »

« Les Lumières sont un combat, elles développent le thème d'une lutte à mener contre toutes les formes d'oppression (religieuse, politique, intellectuelle) contre ce que Voltaire appelait « l'infâme ». Il faut faire toute la lumière. La lumière n'est pas faite : elle est au bout du chemin comme l'enjeu d'une espérance. Les valeurs et les thèmes nouveaux sont progrès, civilisation, humanité, bienfaisance, philanthropie, cosmopolitisme, utilité et bonheur. »

Ce catalogue des valeurs qui place l'homme et l'humanité au centre de la réflexion, s'oppose au thème du rassemblement du peuple de Dieu en vue de son salut éternel sous l'autorité des églises. Sa méthode est d'un mot la rationalité dans l'analyse des connaissances diverses.

L'expression de ces valeurs va s'opérer en France dans la laïcité où elle a pris naissance et où elle a été élaborée de la façon la plus systématique. C'est dans l'école laïque, service public autonome indépendant des puissances politiques, financières et religieuses, que pourra le mieux s'exprimer et prospérer ce type de culture, honneur de la pensée humaine et de la République.

C'est par l'école laïque et elle seule – car c'est son objet et sa finalité – que peut exister ce style de culture pour la pensée libre et universelle.

L'école de la raison générale universelle implique une haute qualité de l'enseignement : la raison ne peut se satisfaire du médiocre et de professeurs de seconde main payés au rabais. Ôter la qualité à l'école de la raison, c'est lui ôter sa raison d'être. L'école de la raison universelle, expression du génie de la république française, s'oppose aux autres écoles. Il ne s'agit malheureusement pas d'une mince « querelle des écoles » inutile et dépassée, comme une habile propagande voudrait le faire croire, mais une « querelle d'école » fondamentale, toujours actuelle. L'adversaire philosophique le sait parfaitement, qui mène un combat outrancier pour abolir en France une fois pour toutes le germe de l'esprit et la conscience universelles issus des Lumières.

Et ils osent dire que l'école de la pensée libre et universelle est dépassée. Et ils

osent lui opposer la multiplicité d'écoles divergentes, la multiplicité de dialectes incertains, par régionalisme interposé, pour mieux l'abattre, comme si l'on pouvait abattre la raison libre.

Ils reviennent aujourd'hui à la charge avec les mêmes poncifs, des écoles et des langages pour éliminer et l'esprit de la République et la conscience de la pensée libre, comme ils le faisaient jadis, sans changement :

« Citoyens, les tyrans coalisés ont dit : L'ignorance fut toujours notre auxiliaire le plus puissant ; maintenons l'ignorance, faisons rétrograder les Français vers la barbarie ; servons-nous des peuples mal instruits ou de ceux qui parlent un idiome différent de celui de l'instruction publique... Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la République parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle le basque. Cassons ces instruments de dommages et d'erreurs... Ayons l'orgueil que doit donner la prééminence de la langue française, depuis qu'elle est républicaine et remplissons notre devoir. » (Discours de Barrère, 8 Pluviôse, An II, 27 janvier 1794)

Les choses ont-elles tellement changé ou sont-ce les mêmes ?

Le pluralisme et l'évocation du droit à la différence apparaissent à l'analyse dans le contexte historique français comme l'expression d'un démembrement de la République.

Il est clair que la thèse pluraliste qui porte en soi le particularisme, générateur lui-même de privilèges, est de surcroît « récupérée » le plus souvent par les ennemis traditionnels de l'idée républicaine. Le pluralisme vise au démembrement philosophique, politique et juridique.

Les religions sont en opposition nécessaire avec la pensée rationnelle universaliste. Elles savent, dans le domaine scolaire, que l'école publique reste la pépinière de ceux qui, demain, penseront libre et universel. Elles ne reculeront devant rien pour la discréditer et la salir. Le dernier prospectus de propagande scolaire diffusé par « Enseignement et liberté » sous la signature d'un sieur Maurice Baudot

dénonce, pour effrayer, un prétendu péril marxiste en ces termes : « On est en droit de s'interroger sur le respect de l'indispensable neutralité de l'enseignement public au vu de l'imprégnation marxiste de nombreux manuels scolaires d'usage courant. »

Au plan juridique et administratif, la multiplication des circonscriptions administratives est aussi une erreur : sont certainement superflues quatre circonscriptions administratives : l'État, la région, le département, la commune. C'est trop et inutile. En politique – et la démonstration est trop aisée – les séparatistes sont les ennemis déclarés du pays.

En un mot, le combat pluraliste aux maints aspects démagogiques, conduit à l'anéantissement progressif des valeurs de la République française. Il vise à abolir son génie par la confection d'une mentalité affaiblie et afadie plus facilement asservie.

Assurer encore à nos concitoyens la formation splendide de la pensée libre et universelle demeure le propos essentiel de la franc-maçonnerie.

Ch. R.

Le Bureau élargi de la Libre Pensée a reçu le vendredi 9 novembre 1984 une délégation du bureau de la Fédération des Cercles de Défense Laïque qui avait demandé une rencontre de leurs instances nationales.

A l'issue de leur rencontre, les deux délégations ont adopté le constat suivant :

"Le Bureau de la Libre Pensée et le bureau de la F.C.D.L. se sont rencontrés le 9 novembre 1984.

Après un tour d'horizon qui a donné lieu à une large et riche discussion sur la loi CHEVENEMENT (qui revient aux dispositions initiales de la Loi DEBRE) et les mesures de décentralisation, les deux organisations ont enregistré une convergence d'opinion sur les points suivants :

- 1) La nécessité de renforcer et d'élargir le combat pour la défense de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- 2) Leur attachement à l'unité et à l'indivisibilité de la République, fondement de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Elles ont aussi enregistré certaines différences d'appréciation sur la portée de la décentralisation, appelant l'approfondissement de la discussion ".

Le Bureau de la
Libre-Pensée

Le Bureau de la
F.C.D.L.

CI-JOINT LES MURS DE L'INSTITUTION SAINTE ANNE A LONGJUMEAU: DES TESSONS DE BOUTEILLE IMPRESSIONNANT POUR CHATIER LES PECHERESSES QUI S'AVENTURERAIENT A FAIRE LE MUR !



Nous reproduisons un article paru dans "La Raison" nationale, signé par trois militants d'origine libertaire: ce texte ayant choqué un militant de notre fédération, de la même sensibilité politique, nous publions dans ce numéro la première partie de sa réponse. (LA REDACTION)

De la défense de la laïcité de l'Etat à la défense de la République !

Vous avez tous maintenant pris connaissance du texte de l'"appel aux citoyens" dans la Raison de novembre dernier. Dans ce texte la Libre Pensée, du fait que la République serait à nouveau en danger, appelle les citoyens à agir pour la défense de la République une, indivisible et laïque. Auparavant le rapport moral du secrétaire général, adressé aux fédérations en mai dernier, proclamait : "S'agissant de la défense de l'école laïque, école du peuple, pour le peuple et par le peuple, la défense qui n'est pas uniquement nôtre, l'essentiel que nous nous censés porter au-delà du congrès était bien la défense de l'Etat laïque et républicain". Cet "appel aux citoyens" et cet extrait de rapport moral semblent bien avoir reçu l'approbation de la quasi-unanimité des libres penseurs présents au congrès de Chauny. Pour certains libres penseurs, dont nous nous sommes partie, ces textes posent problème et pourraient occasionner à terme l'éclatement de la Libre Pensée. Cette position de la Libre Pensée, pour la défense d'un Etat laïque et républicain et pour celle de la République une, indivisible et laïque, appelle-t-elle seulement une réaction conjoncturelle due principalement au sujet de référendum et à la mise en application de la décentralisation ? Ou bien cette position sera-t-elle le fruit de des orientations de la Libre Pensée et le cadre de la mobilisation future ?

En premier lieu il est intéressant de rappeler quelques extraits des statuts de la Libre Pensée. Tout d'abord selon son article 2, elle n'est pas un parti, elle est indépendante de tous les partis. Ce qui signifie si on s'en tient à une motion présentée au congrès de 1978 : "En ce qui concerne l'organisation, la Libre Pensée est indépendante, non seulement des églises, mais aussi des partis, groupes de partis et des États ; les libres penseurs restent individuellement libres de participer au truchement d'un syndicat, d'un parti ou de tout autre groupe

ou organisation au processus de transformation sociale". Enfin toujours selon l'article 2, la Libre Pensée réaffirme sa volonté de défendre la laïcité de l'Ecole et de l'Etat. Donc selon ses statuts, la Libre Pensée doit être indépendante de tous les partis et défendre la laïcité de l'Etat.

Ensuite pour expliciter la raison probable de ce choix de la défense de la laïcité de l'Etat et non celle de l'Etat laïque, il est nécessaire de faire un rappel historique sur le débat concernant la séparation ou l'abolition de l'Eglise et de l'Etat. En effet lors du congrès de Rome de 1904, la Fédération internationale de la Libre Pensée a débattu de ce problème en présence de libéraux, de radicaux, de socialistes et d'anarchistes. Ces derniers, essentiellement, considèrent les Eglises et l'Etat comme des ennemis qu'il fallait non pas séparer mais supprimer. Mais ils admettaient aussi qu'il pouvait être intéressant, dans l'attente de supprimer plus tard les Etats et les Eglises, de les séparer et donc de diviser ces deux pouvoirs. En définitive, le congrès de Rome a décidé de réclamer la séparation intégrale des Eglises et de l'Etat, traduction de la laïcité de l'Etat. Enfin il faut noter qu'aucune proposition demandant la défense de l'Etat, qu'il soit laïque ou républicain, n'a été examinée à ce congrès international.

Ainsi la Libre Pensée défend selon ses statuts la laïcité de l'Etat laquelle a été traduite dans la loi du 9 décembre 1905 de la séparation des Eglises et de l'Etat. Mais défendre la laïcité de l'Etat n'entraîne pas la défense de l'Etat laïque. Déjà du point de vue sémantique, dans "défendre la laïcité de l'Etat" on insiste plus sur le nom "laïcité" puisqu'il est le complément d'objet direct du verbe "défendre" alors que dans "défendre l'Etat laïque" on appuie sur le nom "Etat". De plus lorsque la Libre Pensée défend la laïcité de l'Etat elle s'adresse seulement aux citoyens, alors que

lorsqu'elle défend l'Etat laïque elle "ratisse" plus large en s'adressant aux citoyens.

A ce propos, il faut noter que les repris de justice, les immigrés ne sont pas des citoyens. Enfin des anarchistes, des libertaires et même des socialistes, luttant pour la destruction à terme de tous les Etats, se retrouvent à la Libre Pensée pour défendre entre autres la laïcité de l'Etat mais non pour défendre un Etat, quel qu'il soit. Certes il y a beaucoup de libres penseurs qui préfèrent choisir un Etat laïque à un Etat clérical ou à un Etat corporatiste et qui lors des élections politiques votent pour des candidats laïques. Mais d'autres libres penseurs, pour qui la liberté de pensée dans son sens intégral nécessite une société sans Eglise, ni Etat, ni Capital, luttent contre toutes les Eglises, toutes les formes de l'Etat et du Capital. Doit-on exclure de la Libre Pensée tous les libres penseurs se prononçant contre toutes formes d'Etat ?

Après l'"appel aux citoyens" verrons-nous un "appel aux républicains" ? Les libres penseurs sont en droit de se poser cette question lorsque la Libre Pensée appelle les citoyens à agir pour la défense de la République une, indivisible et laïque. Tous les libres penseurs ne sont pourtant pas républicains ! De plus les libres penseurs qui seraient des "vrais républicains" ne mettent peut-être pas tous la même signification au mot "République". La plupart de ces "vrais républicains" semble se rattacher à la Commune de Paris de 1871 et à la Révolution de 1789-1793, certains à la Troisième République et l'unanimité semble repousser la Cinquième République. Pourtant il faut rappeler que le congrès national de Niort en 1975 avait exprimé le souhait de l'avènement d'une société socialiste. Par ailleurs, s'il est vrai que la "démocratie" participative nie l'existence des classes sociales, la démocratie de délégation, fondement de la République, garantit

Le texte de Jean Yves PANNETIER, Roland BOSDEVEIX et François GARCIA paru dans la Raison de Décembre 1984 interpelle tous les Libres Penseurs. Une série d'articles se situant dans le cadre d'une démarche à la fois Libre Penseuse et Libertaire est destinée à éclairer certains propos de cet article. Dans ce numéro présent, nous allons discuter à savoir si l'on peut confondre la défense de la laïcité de l'Etat avec celle d'un Etat Laïque.

Historiquement parlant, les libertaires d'hier et d'aujourd'hui se sont toujours insurgés contre le fait que l'on remplace le culte religieux par le culte d'un Etat-Nation. Nous pouvons citer un grand pionnier de l'anarcho-syndicalisme, Fernand PELLOUTIER qui affirmait au VIIIème Congrès des Bourses du Travail tenu en 1900 à PARIS :

"Et quant au catéchisme de morale civique, il est aussi funeste - plus funeste peut-être que l'autre puisqu'il fait un devoir aux déshérités de tuer ses frères en révolte pour le maintien des privilèges des possédants".

Oublierait-on que l'Ecole de Jules Ferry a véhiculé dans les années 1880 à 1914 un esprit patriotique et revanchard, que les apologues du colonialisme étaient nombreuses dans les manuels scolaires et dans le cadre d'une éducation dressage qui fut par la suite confortée par le Parti Radical, O combien anticlérical et républicain, peut-on alors parler de laïcité ? Cette école là était particulièrement mal perçue par les représentants du mouvement ouvrier naissant. Nous pouvons citer les propos du délégué de NIMES au VIII ème Congrès des Bourses du Travail de PARIS (1900) :

"Les instituteurs laïques ont suppléé les ecclésiastiques, mais l'esprit déiste n'en a pas moins subsisté, soit dans les livres consacrés à la jeunesse, soit dans la bouche des instituteurs. Les rois y sont également portés sur le pavois du triomphe et des chants d'allégresse accompagnent de même leurs exploits belliqueux, préparant ainsi les jeunes cervelles à l'enthousiasme national et à l'esprit de conquête, qui peuvent être si funestes aux destinées d'un pays. La patrie est placée au dessus de tout : au dessus de la justice, au dessus de la fraternité, au-dessus de l'humanité. La charité y est prônée aux places et lieu de la solidarité réciproque. L'obéissance aveugle, passive, automatisme de la brute

général de concilier les intérêts contradictoires des classes sociales en tenant compte des rapports de force existants. De plus dans la démocratie de délégation appelée aussi démocratie parlementaire ou démocratie bourgeoise, les élus décident au nom du peuple, avec une sorte de blanc-seing et non un mandat impératif et limité. Ces élus peuvent-ils être des libres penseurs lorsqu'ils imposent leur façon de penser, d'agir à des êtres humains en décidant à leur place de leurs affaires ?

La défense de l'Etat ou de la République va semble-t-il poser aussi des problèmes d'indépendance de la Libre Pensée par rapport aux partis et à l'Etat alors que la défense de certains acquis de l'Etat ou de la République, en réduisant ces risques de dépendance, peut réunir l'unanimité des libres penseurs. Ainsi, la laïcité de l'Etat, le respect de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la laïcité de l'école, le droit de réunion, la liberté d'association, la liberté d'expression peuvent faire l'unanimité. Pour par exemple l'unité et l'indivisibilité de l'Etat, ceci peut prêter à discussion. Ainsi la décentralisation de l'Etat semble aller à l'encontre d'un renforcement de l'Etat, ce qui peut faciliter sa destruction à terme. Il faut rappeler aussi que la Commune de 1871, dont semblent se réclamer les "vrais républicains", souhaitait la décentralisation administrative avec l'autonomie des communes.

En conclusion, plutôt de nous séparer au sujet de la défense de l'Etat laïque ou de la République une, indivisible et laïque, agissons ensemble pour que la laïcité de l'Etat ne soit plus un principe que l'on viole tous les jours dans une indifférence quasi générale. Luttons pour ce qui nous unit et non pour ce qui nous sépare.

Jean-Yves Pannetier,
Roland Bosdeveix
et François Garcia.

y sont recommandés, le respect aux forts et à leur puissance immuable, la résignation aux infortunés : voilà camarades, de quel enseignement on obsède les jeunes têtes de nos enfants".

Si le principe de la laïcité dans le domaine scolaire suppose tout d'abord le respect de la conscience de l'enfant, nous étions bien loin du compte dans les écoles de la IIIème République. L'expérience historique peut donc montrer qu'un Etat Laïque et Républicain peut s'ériger en directeur de conscience et, violant ainsi le principe de laïcité (mais la bourgeoisie ne viole t-elle pas constamment, au besoin sa propre légalité ?) faire de l'instituteur l'instrument d'une politique gouvernementale. Citons les propos d'un instituteur syndicaliste qui, au 10ème congrès de MARSEILLE de la C.G.T. (1908), à la Conférence des Bourses du Travail issue de ce même congrès, s'exprimait ainsi (au nom de la Bourse du Travail d'ANGERS) :

"L'école aujourd'hui est à la merci des gouvernants. Le maître doit plier sous le joug des hommes du jour et faire de son enseignement une arme pour le parti au pouvoir. La preuve en est facile à trouver. Qu'a t-on imposé à l'instituteur après 1870 ? avec quel entrain a-t-on répété partout que c'était le maître d'école allemand qui nous avait vaincus ?"

REJOIGNEZ NOS RANGS

POUR RENFORCER

NOTRE ACTION

Les accords Henu-Savary, la symbiose Armée-Education n'ont-ils pas un air de revenez-y ? Ne revient-on pas à une politique scolaire qui a contribué autrefois à mener docilement des hommes à se faire tuer docilement à Verdun ? Que dire des fusillés pour l'exemple ? Les propos de cet instituteur syndicaliste que nous continuons de citer prennent à la lumière de la situation actuelle un caractère prophétique :

"Alors, l'instituteur, cet homme à tout faire se doublera d'un sous-officier."

Le principe de la laïcité ne saurait donc être réduit aux lois de 1905 qui consacreront la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. On peut en effet affirmer que le principe de la laïcité dans son application la plus stricte dans le domaine scolaire, c'est à dire le respect de la conscience de l'enfant et la liberté pédagogique de l'enseignant ont été la raison d'un combat permanent hier comme de nos jours. C'est contre une école véhiculant une idéologie d'Etat et pour l'indépendance pédagogique de l'instituteur vis à vis des pouvoirs préfectoraux et des élus locaux, (parmi lesquels un nombre important de radicaux) que se formèrent, à partir de 1905-1906, les premiers syndicats d'instituteurs que Clémenceau, dans le cadre de sa politique anti-ouvrière, interdit. Une nouvelle définition du rôle de l'enseignant se fit jour chez les instituteurs syndicalistes, et elle est, il me semble, plus proche de l'idéal laïque. Laissons la parole à ce même délégué d'Angers à la conférence des Bourses du Travail (1908) :

"Le but du maître n'est pas d'opprimer les cerveaux mais de les diriger, de leur donner les moyens de juger en toute connaissance de cause. C'est à quoi nous arrivons en n'imposant aucune formule. Le maître n'est pas la vérité incarnée. Il donnera ensuite son opinion pour ce qu'elle vaut sans en faire un acte de foi. Chacun jugera dans sa classe avec son tempérament."

En 1910 la naissance de l'École Emancipée, tendance organisée autour de la revue du même nom, contribua à diffuser dans la société une autre conception de l'école. Transmission des connaissances, formation de la pensée et de l'esprit critique, respect des droits de l'enfant, réforme du contenu des programmes, enseignement moins abstrait, tels étaient les chevaux de bataille de l'École Emancipée.

Après cette étude rétrospective on peut donc affirmer, à la lumière de l'expérience historique, qu'un Etat républicain, aussi laïque, aussi démocratique soit-il, est toujours tenté, comme tout Etat à former des individus dociles à l'autorité, ce qui est contraire à la liberté de conscience. Il sera toujours tenté de faire des enseignants des instruments de domination. Ainsi donc la séparation de l'Eglise et de l'Etat constitue le point de départ du principe laïque, c'est son application qui ouvre toutes les perspectives émancipatrices qui peuvent dans le concret enrichir et développer le principe laïque. Mais la défense d'un Etat laïque revient fatalement à cautionner nombre d'abus, ceux auxquels est enclin toute forme de pouvoir. Or, la lutte contre "l'autorité abusive de l'Etat" s'inscrit, semble t'il, dans les statuts de la Libre Pensée.

Germinal PICA (Palaiseau)

BULLETIN D'ADHÉSION

DE PRINCIPE

Je soussigné
né(e) le à
adresse

- désire avoir d'autres informations
 sollicite mon adhésion à la Libre Pensée
 joint la somme de

Signature :

UNE ENQUETE DES CERCLES LAIQUES DE L'AUDE : UNE ATTAQUE ANTI-LAIQUE SANS PRECEDENT

Qu'est-ce qui peut réunir le Rotary Club, un Centre Leclerc et une association philanthropique ?

Où peut-on trouver ces commerçants et ces associations ?

Mais dans l'école laïque, publique ouverte à tous.

Dans un rapport fait par la Fédération des cercles de défense laïque du département de l'Aude, j'ai pu lire parmi de très nombreux exemples cela.

Le Rotary Club de Troyes a été associé aux activités dans un Collège de Beurnouville, par un don important. En effet, pour un projet d'action éducative P.A.E., et pas n'importe lequel avec un sujet culturel choisi "ROME, ville éternelle", la bonne société de la région a financé un voyage.. Le Collège en acceptant la condescen-

ance du Rotary Club aliène son indépendance financière et "morale". Les élèves et leurs parents de ce collège doivent être reconnaissants et remercier ces généraux mécènes qui leur ont permis de réaliser un voyage aussi enrichissant ; mais il y a obligatoirement une contrepartie !

Le président du Rotary Club siège aux réunions "pédagogiques" préparatoires. On peut trouver facilement les bonnes raisons qui ont fait agir : le collège devient lieu de recrutement pour cette association.

Un centre Leclerc généraux, cela existe-t-il ? Deux chariots pleins ont été offerts par le commerçant à une institutrice pour améliorer les conditions d'un voyage scolaire. Mais la contrepartie existe aussi : publicité fournie par l'école par le biais des enfants.

"Aide au Tiers-Monde", une idée généreuse ? soutenu par le Rectorat, le Conseil d'Établissement d'un Collège a décidé de faire faire un "sacrifice", des économies en faveur du Bengale, pays dont la population est sous-alimentée ; L'Opération "Bol de Riz", a été organisée à la cantine de l'école. Par l'intermédiaire d'un P.A.E., un Conseil d'Établissement peut exploiter des enfants au profit des intérêts d'une association privée ; On transforme l'école en un lieu d'exercice de la charité.

La laïcité qui garantit le respect de la conscience des enfants est ainsi bafouée car on impose à tous l'idéologie d'une association en l'occurrence "Terre des hommes". Par le biais d'une majorité le Conseil d'Établissement impose une morale au détriment de la conscience des enfants.

Je pose une question : en tant que parent, administratif ou enseignant peut-on dans un Conseil d'Établissement imposer sa morale ?

Vous me direz oui, dans une école privée qui a un projet d'éducation religieuse que les parents choisissent. Mais depuis quelques temps, l'école de la République peut aussi avoir son P.A.E. différent de celui de l'école voisine. Tout est possible sous l'œil bienveillant de l'Inspection Académique qui encourage les esprits nouveaux faisant bouger cette vieille institution sclérosée : l'essentiel n'est-il pas de faire quelque chose ? L'importe quoi tout est bon. L'ouverture de l'école prononcée par tous les rénovateurs, nous amène à détruire l'école laïque de l'intérieur. La laïcité est sans cesse bafouée, n'est plus le souci premier qui animait les maîtres de la République. En voulant être le plus large possible, une nouvelle "laïcité" est celle que bafoue les minorités confessionnelles, les courants de pensée, les minorités raciales idéologiques et politiques.

Les Associations quelles qu'elles soient ne comprennent pas le grand intérêt qu'elles pouvaient



Le bûcher de Montségur (gravure du XIX^e siècle). Deux cent dix Cathares qui avaient refusé jusqu'au bout de renier leur foi furent enfermés dans une clôture faite de pails et de pieux et brûlés vifs. Le champ sur lequel ils périrent dans d'atroces souffrances se nomme le « PRATS DES CREMATS ».

tirer de l'ouverture de l'école pour propager leurs idées. Notre école publique ne doit pas devenir la proie des Associations et le champ clos des luttes d'influence au détriment de l'instruction des enfants, ni devenir un lieu de publicité pour tel groupe commercial. Rien n'est gratuit. L'école, quel endroit rêvé pour faire passer une idée: l'enfant a un esprit malléable, il n'a pas la maturité ni l'esprit critique pour contredire les idées "enseignées". L'école doit rester un lieu d'acquisition des connaissances, appuyé sur la science, seul moyen de former des adultes libres.

En gardant toute son indépendance financière, pédagogique l'école doit enseigner, instruire. La vocation de l'école ne peut pas être l'éducation, car il ne peut pas y avoir de neutralité en la matière sur cette question. Selon quels critères y aurait-il une classe sociale qui éduquerait mieux que l'autre? Y aurait-il des parents qui éduqueraient mal leurs enfants? Mais qui se permet d'avancer de tels jugements? Les enfants seraient-ils soumis aux idées des adultes, aux pressions des mieux organisés, des majorités politiques ou syndicales à l'intérieur de l'école?

Les Associations catholiques s'accaparent le thème de l'Éducation, les noms de ces Associations cachent souvent les idées premières qui les animent, rien n'est plus trompeur. L'Éducation Nationale donne sa caution, à défaut de moyens financiers; à des activités où les enfants, les parents et les enseignants sont associés sans scrupules, les enfants se transforment en agents publicitaires et même en travailleurs (par exemple, on vend des croissants sur un marché, on lave des voitures sur un parking. Par le biais des heures consacrées à l'éveil, 30% du temps scolaire peut être utilisé pour former l'esprit de l'enfant. Un projet qui sort de la tête d'un parent, d'un enseignant peut se réaliser dans une classe sans aucun contrôle - tout est possible - sur le plan pédagogique inscrire une idée dans un PAE est très simple et tout peut être développé. Mais où est la garantie de l'école laïque qui a pour vocation initiale d'enseigner?

Il est de notre devoir de Libres Penseurs de nous inquiéter face à ce démantèlement du Service public par l'investissement des Associations. C'est de l'intérieur que l'on détruit l'école de manière insidieuse et légalement. A quand une Association déguisée qui véhiculera les idées du Front National et qui expliquera à nos bons petits Français la nécessité du racisme dans l'École? Pourquoi pas?

Anne Marie TSALPATOUROS
(Briis sous Forges).



L'ÉGLISE CONTRE LA LIBRE CRÉATION ARTISTIQUE

La réaction que suscita le film de Godard "Je vous salue Marie" dans les milieux intégristes ne fut donc qu'un précédent. Mais cette fois-ci, c'est le chef de l'Église de France, Monseigneur Lustiger, qui intervint ces derniers jours auprès de Mr J. Lang, ministre de la culture, afin qu'il ne subventionne pas le dernier film de Scorsese, adaptation d'un roman de Troyat "La Dernière Passion du Christ". Le parti Clérical a donc réussi à imposer son point de vue à un État laïque et républicain qui cède lamentablement à ce type de pression. Le plus drôle est le fait que les créations de Godard et de Scorsese ne sont point irrévérencieuses vis à vis du religieux et Scorsese passe pour être un homme très croyant. Mais les Eglises en Amérique du Nord comme en France ne semblent pas goûter ce type de recherche esthétique, ainsi que le fait que des thèmes religieux soient traités à partir de visions personnelles d'artistes de talent. Comme au Moyen-Âge l'Église règle ses comptes avec ses Hérétiques. Un collectif de lutte contre le blasphème s'est fondé récemment à partir des milieux intégristes. Avis à tous les Libres Penseurs, Torquemada est de retour ! A quand les autodafés !

Germinal PICA (Palaiseau)

